



## Travaux obligatoires du propriétaire

Par **Bridget**, le **02/10/2010** à **20:14**

BonjourrnSuite a une mutation nous avons change de département et donc de vie du 93 au83rnVoici mon problèmernJe loue une maison au cœur d'une pinède depuis le 21 juin (par agence)je pensais être tranquille lors de la signature du bail les travaux imputes aux propriétaire devaient être réalisés avant notre arrivée (nous avons déménagé le 23 juillet)car la maison était inoccupée depuis plus d'un an donc quelques travaux important!!rnA ce jour rien n'a été fait malgré les relances auprès de l'agence alors que faire pour que le propriétaire honore son engagement!!!!!! rnMerci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **02/10/2010** à **20:41**

Sauf engagement écrit, seul l'état des lieux d'entrée décrivant que les dites réparations locatives étaient à faire, peuvent vous permettre de contraindre le bailleur à faire le nécessaire.

Par **Bridget**, le **02/10/2010** à **23:52**

Oui mais j'ai rdv avec l'agence et le propriétaire lundi soir et comment lui faire comprendre qu'il doit faire les travaux lui ou l'agence???? Sur qui je dois m'adresser????

Par **mimi493**, le **03/10/2010** à **00:04**

Relisez ma réponse.  
Vous avez un engagement écrit ?  
L'état des lieux mentionne les réparations à faire ?

Par **Bridget**, le **03/10/2010** à **01:01**

Oui tout est mentionné alors vers qui je me retourne? L'agence ou le propriétaire ???

Par **aliren27**, le **03/10/2010** à **11:32**

Bonjour,  
faites un courrier RAR au propriétaire (copie agence) en le mettant en demeure de réaliser sous 10 jours les travaux mentionnés sur EDL d'entrée (joindre copie) Mentionnez bien sur le courrier que passé ce délai, vous contacterez le T.I afin d'avoir l'autorisation de consigner les loyers Hors charges sur un compte de dépôt et consignation. De ce fait, tant que les travaux ne seront pas exécuter, le propriétaire ne percevra aucun loyer et ne pourra rien faire contre vous car vous êtes dans la légalité.  
Tenez nous au courant.  
Cordialement

Par **Bridget**, le **03/10/2010** à **17:33**

Merci pour vos précieuses infos  
Je suis plus confiante pour le rdv avec l'agence et le propriétaire prévue demain soir  
Je dois rester zen...

Par **Bridget**, le **04/10/2010** à **21:38**

bonsoir,  
Résultat sur le rdv de ce soir  
Discussion limité car le propriétaire n'a pas daigné se rendre au rdv à l'agence, celle ci nous a suggéré de lui envoyer une mise en demeure afin qu'il fasse les travaux.... mais je reste sceptique sur l'efficacité de cette lettre  
je ne sais plus quoi faire.

Par **aliren27**, le **05/10/2010** à **07:16**

Bridget,  
ne lâchez pas, et si après le délai accordé pas de travaux, demander au Tribunal l'autorisation de déposer sur compte dépôt et consignation les loyers. Le fait de ne plus les percevoir le fera bouger.  
Cordialement  
Aline

Par **Bridget**, le **25/11/2010** à **18:51**

Bonjour, me revoilà...  
Suite de mon "affaire" nous avons RDV demain avec le directeur, la

sous directrice, la commerciale de l'agence, et le propriétaire... Je suis un peu inquiète car je ne sais pas du tout ce qui a été dit car s'est silence radio depuis que j'ai envoyé ma lettre de mise en demeure.... De mon côté j'ai pris RDV avec l'Adil de ma région mais j'ai rdv que le 6/12 je ne voulais pas refuser le rdv avec l'agence mais je me sens bien seule face à eux, je ne sais pas trop quelle attitude avoir.... Je compte sur vos précieux conseilsrnMerci

Par **aliren27**, le **25/11/2010** à **19:34**

Bonjour,rnrnpas de panique, il suffit tout simplement que le propriétaire respecte son engagement à faire les travaux qui sont notés sur EDL. Soyez ferme, et après le RV faite lui un courrier RAR pour en confirmer les termes. vous "tenez le bon bout" alors ne lâchez pas prise.rnTenez nous au courantrnCordialementrnAline

Par **Bridget**, le **25/11/2010** à **21:42**

Merci pour votre soutien, ça me remonte le moral.....rnMais j'avoue que depuis 4 mois que je vis cette situation cela m'a un peu ébranlé émotionnellement, j'ai les nerfs à "vif" et se suis fatiguée....rnJe vous tiens au courant. A bientôt

Par **Bridget**, le **28/11/2010** à **17:42**

Bonjour,rnVoici comme prévu des nouvelles du rdv de vendredi. Début un peu tendu mais le directeur de l'agence a servi en quelque sorte de médiateur donc la suite de l'entretien était plus "zen" mais le propriétaire ne semble pas très au courant des travaux à effectuer!? Apparemment la commerciale de l'agence qui est l'intermédiaire entre lui et nous ne semble pas se faire comprendre... Donc cela est un peu flou pour lui... Alors le directeur et nous même avons convenu d'un nouveau rdv sur les lieux pour redéfinir les travaux à effectuer par le propriétaire. Bilan de cette entretien: mitigé... A suivre